

nord-est, par acte reçu le 22 mai 1695, signé des Luminiers et des principaux habitants.

Le troisième a fait plusieurs fondations dont la plupart des titres sont égarés.

Notre ami M. Joseph Ravéry nous a aussi fait don de deux toiles représentant sainte Philomène et la Sainte-Famille ; enfin, notre frère bien-aimé, M. Etienne Chavanne, nous a offert un tableau représentant les deux bienheureux saints Abdon et Sennen.

Noble Mazenod de Pavezin, d'une ancienne famille consulaire de Lyon, possédait à Trèves, en 1700, une terre encore aujourd'hui appelée les Mazenades. Nous avons entendu les vieux paysans nous dire que, lorsqu'il venait annuellement les visiter, il jetait aux enfants l'argent à pleines mains ; plus tard Joubert de la Loge en fit autant.

Nous pouvons dire maintenant en toute assurance que la masse des faits que nous venons de rappeler justifie l'intitulé de ce chapitre, et jette sur l'antiquité de Trèves la clarté de l'évidence. —

Nature du sol, ses productions.

Avant 89, Trèves n'était qu'une annexe à résidence perpétuelle du vicaire à Trèves, archiprêtre de Mornant, élection de St-Etienne, du ressort de la sénéchaussée de Lyon (1).

(1) Sous la Constituante, le 2 février 1790, Trèves fut réuni au canton de Givors et forma une commune mentionnée dans la nomenclature de 1790. — Mais en l'an V de la République, elle en fut détachée pour être réunie au canton de Condrieu et à Longes, dont elle ne fut jamais probablement séparée administrativement (*Revue du Lyonnais* janvier 1845, p. 87 ; id. avril 1865, p. 299).